

Nogent-sur-Marne le 30 Août 2005

Monsieur Gilles PELISSON
PDG de Bouygues Telecom
20 Quai du Point du Jour
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Objet : Protestation suite au grutage du 22 Août 2005

Monsieur le Président,

L'Association du Coteau de Nogent (ACN) s'étonne et s'indigne qu'en dépit des engagements pris par votre société, vos collaborateurs soient intervenus le 22 août au matin sur le site du 92 rue François Rolland, pour gruter sur le toit de l'immeuble des éléments constitutifs (arbre factice, cheminées...) d'une antenne de téléphonie mobile.

Votre société s'était en effet engagée auprès de la municipalité de Nogent-sur-Marne et de la Préfecture du Val de Marne à ce que le grutage du 22 août ne concerne que la sécurisation du toit de l'immeuble (enlèvement de gravats). Cette affirmation a été réitérée par votre responsable commercial présent sur le site, Monsieur [REDACTED], qui a affirmé aux trois administrateurs de l'association présents en observateurs que les éléments grutés sur le toit n'étaient que des rambardes.

De plus les explications de votre collaboratrice, Madame Florence Curvale, responsable des relations extérieures au journaliste du Parisien : « il est vrai que, au dernier moment, nous avons décidé de monter les arbres factices afin que les riverains se rendent compte de notre savoir faire en matière d'intégration des antennes » se passent de tout commentaire.

Vous comprendrez que les méthodes utilisées et cette façon de présenter les faits soient de nature à compromettre le fragile dialogue qui commençait à s'établir, en particulier au

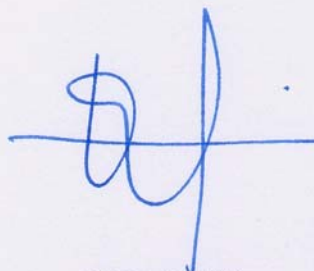
Nous aimons le coteau - Ensemble, nous le protégeons

moment où les pouvoirs publics recommandent transparence et concertation entre opérateurs et habitants avant la pose d'antennes. Nous regrettons vivement que les agissements de certains de vos collaborateurs semblent relever d'une stratégie différente qui privilégie le passage en force.

Le fait que le site choisi par Bouygues Telecom soit à proximité immédiate d'une école maternelle et de nombreux autres sites sensibles et que le grutage ait eu lieu la veille de la rentrée scolaire est inacceptable et ne fait que renforcer le sentiment d'inquiétude et de perte de confiance des familles et des riverains.

L'ACN souhaite savoir s'il s'agit d'une décision individuelle non validée par la chaîne managériale de votre entreprise et vous demande de respecter les engagements pris lors de la réunion de concertation du 27 juin 2005 en présence de représentants du Préfet du Val de Marne et de la Mairie de Nogent-sur-Marne en faisant enlever du toit les éléments déposés en signe d'apaisement, préalable indispensable à l'établissement d'une confiance et au début attendu d'une véritable concertation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Marc ARAZI
Président de l'ACN

Copie à Monsieur Bergougnot, Préfet du Val de Marne
Copie à Monsieur Jacques JP Martin, Maire de Nogent-sur-Marne
Copie à Madame Jeanine Le Calvez, Présidente de PRIARtém